

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFLATION-LINKED BONDS

Compartiment de KBC Bonds

INSTITUTIONAL SHARES CAPITALISATION - LU0203907869 (Code ISIN - parts de capitalisation)

géré par KBC ASSET MANAGEMENT S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion de KBC Bonds Inflation-Linked Bonds tend à vous offrir un rendement en investissant au minimum 2/3 de ses avoirs de manière diversifiée en obligations d'entreprises et/ou d'organismes publics, liées à l'inflation et principalement libellées en monnaies européennes. Il s'agit par exemple d'"OATI" (Obligations Assimilables du Trésor indexées sur l'inflation) sur le marché français et d'"ILG" ((Index-Linked Gilts) sur le marché britannique.

Le fonds ne peut être investi pour plus de 1/4 de ses actifs en obligations convertibles et avec warrant.

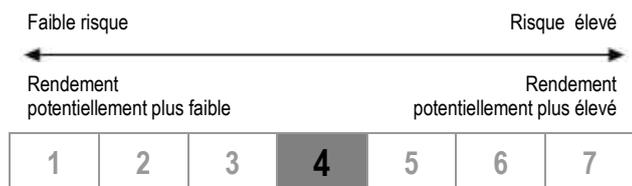
Le fonds peut investir ses actifs en instruments du marché monétaire (1/3 au maximum), en dépôts bancaires (1/3 au maximum) et/ou en actions ou autres parts (1/10 au maximum).

Le fonds investit au minimum 75% de ses avoirs en obligations et titres de créance ayant la note de solvabilité* du type investment grade*, c'est-à-dire au moins BBB-/Baa3 à long terme, A3/F3/P3 à court terme chez Standard & Poor's ou une note similaire chez Moody's ou Fitch.

Le fonds investit au maximum 25% de ses avoirs en obligations et titres de créance ayant une note de solvabilité inférieure au type investment grade ou auxquels les agences de notation précitées n'ont pas décerné de note.

Le fonds réinvestit les dividendes perçus comme précisé dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point 14 du prospectus). Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point 10 du prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futurs.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euro.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 4?

4 est un indicateur typique pour un fonds obligataire. La plupart des fonds obligataires ont l'indicateur 3 ou 4. La sensibilité au marché des fonds obligataires est généralement inférieure à celle des fonds d'actions. Ces derniers ont souvent l'indicateur de risque et de rendement 6 ou, dans certains cas, même 7. La valeur des fonds obligataires est surtout sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Ceci s'explique par le fait que le taux d'intérêt des obligations incluses dans le fonds est préalablement fixé et n'augmente pas avec le taux du marché.

Investir dans ce fonds comporte en outre:

- un risque de crédit moyen. Ce fonds investit principalement en obligations ayant la note "investment grade". Par conséquent le risque qu'un émetteur ne puisse plus honorer ses engagements est plus important que dans le cas d'un fonds investissant uniquement en obligations "investment grade". Si les investisseurs se mettent à douter de la solvabilité des émetteurs des obligations, la valeur de celles-ci peut baisser.

- un risque d'inflation moyen. Les fonds obligataires n'offrent aucune protection en cas de hausse de l'inflation.

Le fonds n'offre pas la protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire la description du compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	8%	Le pourcentage indiqué est le <i>maximum</i> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.
Frais de sortie	1%	

Changement de compartiment

Si vous voulez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment dont les frais d'entrée ou de sortie sont plus élevés, il se peut que des frais supplémentaires vous soient comptés (pour tout complément d'information, voir la description du compartiment dans le prospectus).

Frais prélevés par le fonds sur une année

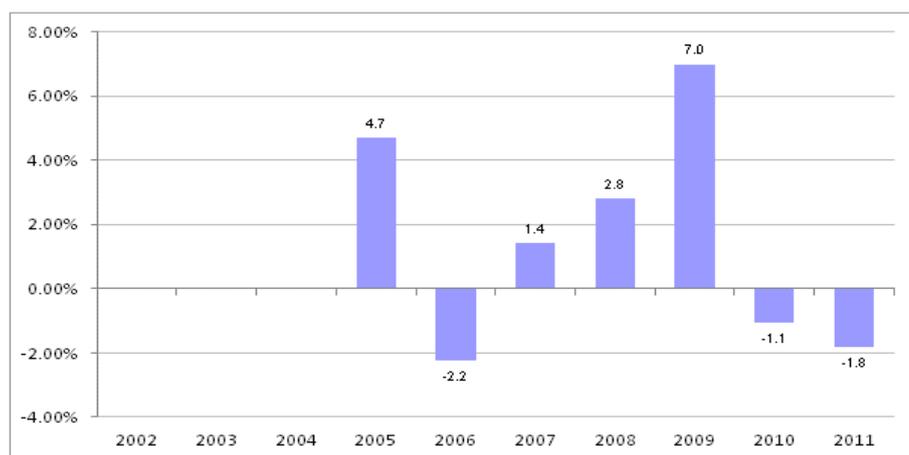
Frais courants 0.97%

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'exercice clôturé en septembre 2011. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Néant

PERFORMANCES PASSES



■ Rendement sur base annuelle

Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie.

Année de lancement: 2004.

Devise: euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Bonds est KBL European Private Bankers S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel, en français et en anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier:

- KBL European Private Bankers S.A.

ou KBC Asset Management S.A. (5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg) et sur le site internet: www.kbcam.be/kiid/.

Toute autre information pratique, y compris la dernière valeur nette d'inventaire*, peut être consultée sur le site internet www.kbcam.be/kiid/.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale luxembourgeoise. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Bonds.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit [Institutional Shares Capitalisation](#), une catégorie d'actions de [Inflation-Linked Bonds](#), un compartiment de la sicav* de droit luxembourgeois KBC Bonds.

Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS IV.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Bonds doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci.

Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir le point 10.3 du prospectus.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché du Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

KBC Asset Management S.A. est agréée au Grand-Duché du Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1/07/2012.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbcam.be/kiid/.